



FEUILLE OFFICIELLE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAÎSSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes	3 francs.
Chaque ligne au-dessus	0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.	

N° 19.

SAMEDI 5 MAI 1866.

ERRATUM à la feuille officielle du 20 avril 1866.

A la dernière ligne de l'arrêté sur le service intérieur de l'imprimerie, 1^{re} page, avant dernière ligne *au lieu de*: 9 heures du matin à 5 heures du soir, *tisez*: de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décret Impérial en date du 4 avril 1866, M. d'HEUREUX, Ernest, sous-commissaire de la marine, contrôleur colonial aux îles Saint-Pierre et Miquelon, a été promu au grade de commissaire adjoint de la marine.

Par décret Impérial de même date, M. AUGIER, Alphonse, commis de marine aux îles Saint-Pierre et Miquelon, a été promu au grade d'aide-commissaire de la marine.

Par dépêche ministérielle du 9 avril 1866, M. AUGIER, Alphonse, aide-commissaire de la marine, a été destiné à continuer ses services aux établ^{is} de la Côte d'or et du Gabon.

ORDRE.

Le Commandant invite MM. Les chefs d'administration, le Contrôleur Colonial, et les chefs des différents services, ainsi que les officiers fonctionnaires et employés sous leurs ordres, à assister à la messe qui sera célébrée à l'occasion de la f^ee de l'Ascension, jeudi 10 du courant, à 10 heures 45 minutes du matin.

La Réunion aura lieu à l'hôtel du gouvernement à 10 heures 112.

La gendarmerie fournira les escortes du cortège et de la magistrature.

Saint-Pierre le 5 Mai 1866.

V. CRENN.

Service de l'Ordonnateur.

INSCRIPTION MARITIME.

SINISTRE MARITIME.

La goëlette *Fille de l'Onde*, armée à Saint-Pierre par MM. Mathurin Guibert et fils, du port de 58 tonneaux 45 centièmes, montée par 16 hommes d'équipage, sous le commandement du patron Ebrard, partie de Saint-Pierre le 26 avril dernier au matin pour le banquereau, a fait côte dans la partie ouest de l'île, au lieu dit Savoyard, le soir du même jour.

Poussée par le courant, ballotée par une mer affreuse, contrariée par des vents violents, la *Fille de l'Onde* a été sur le point de chavirer, puis portée au rivage, sans qu'il ait été possible de mouiller et de prendre aucune précaution.

Heureusement l'équipage a pu s'embarquer en toute hâte dans une chaloupe, qui aussitôt mise à l'eau a été jetée au plein.

Un quart d'heure après avoir été abandonnée, la goëlette a commencé à rouler avec tant de force que l'arrière s'est entrouvert et dé-

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an	15 francs.
Six mois	8
Trois mois	4
Un numéro	0 fr. 50 cent

foncé.

Au premier avis du naufrage le commissaire de l'inscription maritime s'est transporté à Savoyard avec le syndic des gens de mer et la gendarmerie, et a pris immédiatement toutes les mesures propres à assurer le sauvetage, dont il a du ensuite laisser la direction, au représentant du propriétaire du navire également accouru sur le lieu du sinistre.

AVIS.

Il sera procédé le mardi, 12 juin 1866, à une heure de relevée, au cabinet de l'ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, au plus offrant, de la location de la ferme Durand, sise à Langlade.

Le cahier des charges est déposé au magasin général.

Saint-Pierre, le 17 avril 1866.

L'Ordonnateur, f. f. de Directeur de l'intérieur,
J.-C. DAIN.

INTÉRIEUR.

DOMAINE.

Tableau indicatif des grèves et des terrains qui seront vendus aux enchères publiques, par suite des demandes adressées à l'administration.

NOMS ET PRÉNOMS des demandeurs	NUMÉROS d'enregistrement des demandes	DÉSIGNATION DES GRÈVES OU TERRAINS DEMANDÉS
Briand, Joseph	124	Terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de la ville, Borné au Nord par la rue Brue; au Sud par la concession Vigneaux (honore) à l'Est par la concession du demandeur, à l'Ouest par un terrain vague.

Les personnes qui croiraient avoir des droits sur ces terrains sont invitées à adresser leurs réclamations à l'ordonnateur, dans le délai d'un mois.

Saint-Pierre, le 28 avril 1866.

Le conducteur chargé des travaux,

C. SÉVENO.

Vu. L'ordonnateur

J.C. DAIN.

AVIS.

Le public est prévenu que mercredi prochain, 9 du courant, au magasin général de la colonie, à 10 heures du matin, il sera procédé à la vente publique, au plus offrant

AVIS :

La corvette à vapeur le *du Chayla*, commandée par M. du Rousseau de Fayolle, capitaine de vaisseau, a été chargée de diriger la surveillance de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve pendant la campagne de 1866.

Les goélettes la *Fauvette* et la *Gentille* qui doivent concourir, comme par le passé, à cette mission font leurs dispositions de départ.

Le transport de l'État *l'Abondance*, chargé d'approvisionnements pour les divers services de la colonie a du partir de L'rest dans les premiers jours du mois d'avril.

FAITS DIVERS.

J.-C. DAIN.

PARTIE NON OFFICIELLE.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE
A SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

EXPOSITION PERMANENTE DES COLONIES.

Nous reproduisons ci-après l'avis publié dans la revue coloniale du mois de février 1864, au sujet du dernier envoi d'articles de l'industrie locale et de produits naturels du pays adressé à l'exposition permanente, par les habitants de Saint-Pierre.

Produits de Saint-Pierre et Miquelon. « L'exposition permanente des colonies vient de recevoir des îles Saint-Pierre et Miquelon une collection d'objets commerciaux des plus remarquables. Déjà, en 1862, ces établissements s'étaient fait remarquer, à l'exposition universelle, par la supériorité de leurs produits; ils semblent avoir voulu mieux faire encore cette fois; aussi les amateurs et les négociants qui s'occupent de cette partie verront-ils avec un grand intérêt les spécimens, pour ainsi dire uniques, déposés au Palais de l'Industrie. »

« Nous citerons entre autres, les morues dites petit poisson, destinées à la Réunion et à Maurice, c'est-à-dire à des voyages de trois mille lieues sous une température torride; les grandes morues tranchées en plats et en rond, si recherchées dans les ports de la Rochelle, de Rochefort, de Nantes et de Bordeaux; les Centauromes ou Morues entières, sèches et vertes, destinées à l'étalage des marchands de comestibles; les rouges, sorte de caviar, employés jusqu'à présent comme appât; les langues et naus de morue qui se vendent 50 0/0 seulement au-dessus des cours de la morue verte; enfin les flétans, peu connus encore en France, et qui méritent une mention spéciale. Pendant longtemps, ce poisson n'a servi qu'à amorer les lignes et c'est à peine si quelques rares spécimens paraissaient de temps en temps, à titre de curiosité, à l'étalage des marchands de comestibles; mais il n'en est plus de même aujourd'hui et les marchés de Boston et d'Halifax en font venir, dans la glace, des quantités considérables. Sa chair est ferme, épaisse, égale en délicatesse à celle du turbot, et il n'est pas douteux que, fumée, elle devienne bientôt un aliment recherché; c'est en un mot un poisson de luxe. Une commande n'excédant pas 500 kil., faite au commencement de la pêche, en avril par exemple, pourrait être fournie à 50 0/0 au-dessous de la morue verte. »

Une des parties les plus intéressantes de l'envoi de Saint-Pierre et Miquelon consiste en huile blanche de foies de morue, dont la fabrication tend aujourd'hui à prendre une grande extension. D'après un rapport de l'Académie de Médecine, cette huile, fabriquée au bain-marie, rappelle, par sa saveur et son ealeur, les produits anglais et norvégiens les plus purs; elle est sans action sur le papier de tournesol; l'acide sulfurique la colore en pourpre violacé et sa densité, comprise entre 927 et 928 à la température de 15 degrés centigrades, est une garantie de sa pureté: ces qualités la recommanderaient donc seules au commerce français, si son prix, relativement peu élevé, (4 fr. le litre) n'était pas un motif de plus pour encourager une nouvelle industrie nationale, tendant à faire disparaître de nos marchés des produits similaires étrangers. »

La commission d'exposition de Saint-Pierre et Miquelon signale, en outre, au commerce des fourrures d'élan, d'ours, de loup cervier, de renard, de marthe, de rat musqué, loutre et phoques; ainsi que les mille babioles, travaillées par les tribus à demi-sauvages qui se rencontrent (parées dans le voisinage de la colonie; ces objets, dont la morue sèche est le paiement courant, pourraient donner lieu, si les demandes étaient plus actives, à une exportation d'une certaine importance. »

Le bon accueil fait aux produits de la colonie ne peut qu'exciter les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon à en renouveler l'envoi, en vue surtout de l'exposition universelle annoncée pour le 1^{er} mai 1867, qui leur fournira une nouvelle occasion de faire connaître toutes les ressources de notre établissement de pêche.

— Le Prince Impérial est entièrement remis de son indisposition. Il est même déjà sorti plusieurs fois et entre autres le 20 mars, où il a fait, en vrai Parisien, sa visite au marronnier du jardin des Tuiliers. Mais hier, par suite d'un peu de fatigue, il était resté quelques heures de plus au lit, et il avait désiré que ses jeunes amis Espinasse et Conneau jouassent devant lui aux soldats, simulant la prise d'un fort. Il avait fait entrer aussi le sergent Maury, du 1^{er} grenadiers de la garde, qui est son instructeur pour les exercices militaires. De son lit, le Prince donnait ses ordres pour les divers mouvements de troupe, et l'on avait déjà fait maintes manœuvres et livré maintes batailles, lorsqu'il l'Impératrice, qui a soigné Elle-même le Prince et qui l'a veillé pendant sa rougeole, entra. En voyant le sergent, Sa Majesté lui fit quelques questions sur sa famille. Elle apprit que la sœur du sergent avait trois enfants aveugles, dont le dernier semblait doué d'une certaine intelligence. L'Impératrice et le Prince se regardèrent et causèrent ensemble à voix basse. Il était évident qu'il se tramait là quelque chose de charmant entre ces deux nobles coeurs, quelque chose pour le bien du sergent qui restait là, debout et tranquille, sans avoir l'air de se douter le moins du monde qu'il fut encore question de lui. Bientôt le Prince l'appela et lui mit dans la main une simple enveloppe à lettre, mais dont l'intérieur était richement garni: « Voilà pour votre sœur, » lui dit-il. Quelque temps après, l'Impératrice sortit, et, se tournant vers le sergent, Elle lui dit avec ce regard de bonté qu'on lui connaît: « Je me chargerai de l'éducation de votre neveu. » Ensuite le Prince Impérial voulut retenir le sergent à dîner. Celui-ci raconta en grenadier ses aventures dans les campagnes d'Algérie, de Crimée et d'Italie, faisant, dans sa joie des descriptions superbes des pays et des mers qu'il avait traversés.

A la fin, rappelant qu'il n'avait que la permission de dix heures, et qu'il lui fallait retourner à Saint-Cloud par le chemin de fer américain, il prit congé du jeune prince, qui était enchanté du bonheur de son instructeur, pendant que celui-ci traversait bravement les couloirs, marchant le pas militaire, radieux et comme tout ébloui. Voilà une journée d'émotions que le sergent Maury n'oubliera pas.

(Moniteur.)

Il vient de se vendre aux enchères publiques, dit le *Temps*, un fauteuil de style gothique et richement décoré, mais un peu vieux et dont l'histoire est fort singulière. Dans sa première jeunesse, ce fauteuil artistique fut offert à Marie-Thérèse et figura dans son boudoir. Après la mort de l'Impératrice d'Autriche, le fauteuil, selon le désir formel qu'elle avait exprimé, fut envoyé à la reine Marie-Antoinette de France. Il fit plus tard partie du mobilier qui servit à Louis XVI pendant son emprisonnement dans la tour du Temple. Le Valet de chambre Cléry, après la fin tragique de son maître, devint possesseur du fauteuil, et le transporta en Angleterre, où il devint la propriété du prince-régent, puis du duc de Cumberland. Ce dernier l'emporta à Berlin, et là il fut donné à réparer à un tapissier. Le tapissier confia le travail à un de ses ouvriers. Celui-ci trouva dans l'intérieur du fauteuil une épingle en diamant, un portrait de jeune garçon au crayon, et un certain nombre de feuilles de papier d'une écriture très-serrée. L'infidèle ouvrier s'appropria ces objets, vendit l'épingle et donna le portrait et les papiers à un horloger de ses amis. Bien que l'écriture fut en langue étrangère, l'horloger parvint à découvrir que ces documents formaient une série d'instructions secrètes adressées par Louis XVI au Dauphin. Le portrait était celui de ce dernier. Quelques années plus tard, l'horloger, qui se nommait Naundorff, se fit passer pour Louis XVII, et, à l'appui de son allégation, produisit les papiers et le portrait. Après avoir fait quelque bruit en France, puis en Belgique,

— 3 —
où il perdit son fils, qui se fit aussi appeler duc de Normandie, il partit en 1853 pour l'île de Java, où il mourut. L'ouvrier allemand qui avait découvert les documents garda naturellement le silence sur les circonstances dans lesquelles Naundorff s'en était trouvé possesseur ; mais, sur le point de mourir, il révéla tout à sa famille. Celle-ci, ayant découvert que le fameux fauteuil était resté à Berlin, le fit acheter et le revendit à un voyageur partant pour la France. Il appartenait en dernier lieu à une vieille femme morte récemment à l'hospice. Ses pérégrinations sont-elles terminées ?

Mesager de Taïti.

Malgré les prescriptions de l'autorité, on voit encore, rarement à Paris, mais souvent dans les départements, des bonbons coloris en vert, en jaune orangé ; ces bonbons sont dangereux parfois et toujours malsains, leur couleur étant due à des produits nuisibles et dont le simple contact peut présenter des inconvénients.

Certaines friandises, telles que nonnettes, pains d'épice, etc., sont quelquefois enveloppées dans des papiers au plomb ou à l'arsenite de cuivre. On ne croit pas au danger, parce qu'on ne mange pas l'enveloppe : cependant bien des cas d'empoisonnement ou de maladies graves ont eu lieu chez des enfants, qui, attirés par les vives couleurs vertes orangées, enveloppant un gâteau, une sucrerie, avaient mangé de ces produits ! Disons aussi que les jouets d'enfants, les mirlitons surtout, présentent les mêmes dangers. L'enfant obéit à l'instinct qui lui fait porter tout à sa bouche, sans se douter qu'un caprice ainsi satisfait peut exposer sa vie.

On cite l'accident d'un enfant empoisonné, parce que sa mère lui avait donné à manger une tablette de chocolat enveloppée à demi dans du papier vert, préparé à l'arsenic.

Une troisième cause de danger pour les enfants, c'est l'usage de certaines boîtes de couleurs destinées à l'enluminage des dessins ; et qui ont causé plusieurs empoisonnements constatés. D'habiles fabricants, frappés de ces faits regrettables, ont trouvé des procédés à l'aide desquels ils préparent des couleurs qui ne peuvent causer d'accidents ; mais les produits nuisibles sont encore les plus répandus.

Les jouets d'enfants sont souvent aussi enluminés de rouge, de vert et de jaune : ce sont les couleurs les plus dangereuses.

(Moniteur.)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur Cavelier a l'honneur de prévenir M.M. les habitants de Saint-Pierre qu'il entreprendra, à compter du 8 du courant, le transport des immondices des maisons de la ville, aux lieux désignés par l'administration.

Il leur fait savoir, en conséquence, que les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de six heures à dix heures du matin, un tombereau parcourra dans ce but, les rues de Saint-Pierre.

Les personnes qui auront des immondices à faire enlever sont priées de les déposer dans une caisse, dans un panier ou tout autre contenant, devant la porte de leur maison, au moment du passage du tombereau qui s'annoncera par une sonnerie.

Le sieur Cavelier se chargera de ces transports à des prix modérés, pour le voyage, la semaine, le mois ou l'année, au gré de chacun.

SONT INVITÉS M.M les créanciers de la faillite LAVALLÉE,

à se trouver le mercredi, 9 du courant, à une heure de l'après-midi, en la salle du tribunal de commerce de cette île, au Palais de Justice à Saint-Pierre, pour délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union.

Nota. Les créanciers peuvent prendre au greffe communication du rapport du syndic.

DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES.

En l'Etude du Notaire de Saint-Pierre de Terre-Neuve,

Le Mardi 8 mai 1866, à midi.

Désignation des Immeubles :

PREMIER LOT.

Deux parcelles de GRAVES, séparées entre elles par des sentiers, bornées au nord et à l'ouest par le 2^e lot ci-après, au midi par l'étang Boulot et à l'est par le sentier du Barachois, cale commune avec l'article ci-après, ces deux parcelles contenant environ 6,995 mètres 75 centimètres carrés, non compris les sentiers.

Mise à prix huit mille francs, ci.....3,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Composé de Bâtiments, autres Graves et Terrains bornés au nord et à l'ouest par diverses propriétés, au midi par l'étang Boulot et l'article premier, à l'est par les graves Valery Ledret et le Barachois, cale commune avec l'article premier, le tout contenant ensemble environ 10,069 mètres 35 centimètres carrés, non compris les sentiers.

Mise à prix quinze mille francs, ci....15,000 fr.

TROISIÈME LOT.

Un Terrain de forme triangulaire, ayant son sommet au nord, borné au nord-est par la rue de la marine, au nord-ouest par diverses propriétés, et au midi par la grave Valery Ledret, contenant environ 419 mètres 25 centimètres.

Mise à prix quatre cents francs, ci.....400 fr...

Ces graves, terrains et bâtiments, situés à Saint-Pierre de Terre-Neuve, dépendent de la faillite des sieurs Philippe et C^{ie}, ci-devant armateurs à Saint-Servan, la vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Saint-Malo, en date du 26 octobre 1865, enregistré, et elle est poursuivie à requête de M.M. Eugène-Pierre Bellamy, avocat, demeurant à Saint-Malo, et Edouard Gouazon, négociant, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Saint-Servan, agissant en qualité de syndics définitifs en la dite faillite des sieurs Philippe et C^{ie}, lesquels ont constitué pour leur avoué M^o Louis CARIGUEL, licencié en droit, demeurant place Duguay-Trouin, à Saint-Malo.

L'adjudication des immeubles dont la désignation précède aura lieu le mardi, 8 mai 1866, à midi, en l'étude et par le ministère du notaire de Saint-Pierre, commis à cet effet et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en son étude.

Saint-Pierre Terre-Neuve, le 26 mars 1866.

Le notaire p. i.

F. ANTHOINE.





A VENDRE OU A LOUER :

Un établissement de commerce se composant de :

- 1^o Deux magasins servant de dépôt de marchandises;
- 2^o Une grande boutique avec comptoir y attenant;
- 3^o Une maison d'habitation avec grand jardin et cour, ayant issue sur le chemin qui le sépare de la grève Beau-bassin.

Le tout situé rue Grandchain.

- 4^o Un magasin avec boutique situé rue Lamentin.

S'adresser pour traiter, à M. HUMBERT, gérant de la maison A. DEMALVILAIN.

Saint-Pierre, le 3 mai 1866.

1—4

Mouvements du port de Saint-Pierre.

ENTRÉES.

Le 26 avril. — Le br. fr. *Sans-Souci*, cap. Hervé, ven. de Saint-Malo, chargé de diverses marchandises.

Le 27. — La goë. fr. *Hirondelle*, ven. du banc. (a perdu 2 ancrages et sa touée.) — La goë. fr. *Clemence*, ven. du banc. (800 morues. — a perdu son bas-fond.)

Le 28. — Le br. fr. *Georges*, cap. Carpentier, ven. de Dieppe, chargé de sel.

Le 29. — La goë. fr. *Canada*, (comp. gén. (tran.) en rel. all. au golfe. (a perdu 1 homme; a sauvé une pirogue avec 2 hommes, dont un s'est noyé en embarquant à bord). — La goë. angl. *Grehow*, cap. Croustre, ven. de Liverpool, chargée de bois. — La goë. fr. *Sainte-Claire*, cap. Lecornu, ven. du banc (10,000 morues. — a perdu 2 chaloupes). — La goë. ang. *Lady*, cap. Landry, ven. de Boston, chargée de diverses marchandises. — La goë. ang. *Mary-Elisabeth*, cap. King, ven. de Boston, chargée de diverses marchandises.

Le 30. — Le br. fr. *Laure*, cap. Jean, ven. de Granville, (passagers : 12 marins-pêcheurs.) a perdu 1 homme. — La goë. fr. *Julie*, cap. Leblanc, ven. de Dieppe, chargée de sel. — Le br. fr. *Celestine*, cap. Raoult, ven. du banc. (10,000 morues. — a perdu une chaloupe.)

La goë. fr. *Ranger*, cap. Morin, ven. de Granville, chargée de diverses marchandises. (passagers : 1 marin-pêcheur.) — Le br. fr. *Tour Malakoff*, cap. Allard, ven. du banc. (4,000 morues. — a perdu sa touée.) — Le br. fr. *Jules*, cap. Lampérière, ven. de Saint-Malo, chargé de diverses marchandises. (passagers : 31 marins-pêcheurs. a perdu 3 hommes.)

Le 1^{er} mai. — Le br. fr. *Gustave-Paul*, cap. Giraut, ven. du banc, (10,000 morues — a perdu une chaloupe.)

Le 2. — La goë. ang. *Condor*, cap. Romskie, ven. de la N. Ecosse, chargé de bois. — La goë. ang. *Lelia Ada*, cap. Foleste, ven. de Boston, chargée de diverses marchandises. — La goë. ang. *Rhoda*, cap. Trokeer, ven. de la baie de fortune, (en relâche). — Le t. m. fr. *Jeanne Hachette*, cap. Kervarec, ven. de Bayonne, chargé de diverses marchandises. (passagers : Bidéberripé, Marié, Jettein, Marie-Louise couturières, 62 marins-pêcheurs.) — Le t. m. fr. *Molière*, cap. Ol-hagaray, ven. de Bordeaux, chargé de diverses marchandises. (passagers : M. Gois, Jean-Baptiste, aide-commissaire de la marine, Larreguy, Marie, Gélos, Démihica, couturières, Bengoetcha, Françoise, Journalière, Vidart, Jean-Baptiste, armateur, 33 marins-pêcheurs.) — Le br. fr. *Aglaé*, cap. Conserveux, ven. du banc, (8,000 morues; a perdu une chaloupe et en a une autre en degrat avec 6 hommes à bord.) Le br. fr. *Désiré-Gustave*, cap. Roussel, ven. du banc, (2,500 morues — a percé 200 brasses de chaîne.)

SORTIES.

ALLANT SUR LE BANC DE TERRE-NEUVE :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime :)

Goëlettes locales : — Le 11 avril. — *Eva*, cap. Charpentier, — *Fleche*,

cap. Marquer, — *Malouine*, cap. Jean, — *Eclair*, cap. Charpentier, — *Bertha*, cap. Houzé, — *Active*, cap. Lebrun, — *Dédaï*, cap. Fanouilleré, — *Unice*, cap. Gautier.

Le 16. — *Catherine*, cap. Raoult, — *Constance*, cap. Lemée, — *Albert*, cap. Texier, — *Jeune Auguste*, cap. Magnant, — *Vague*, cap. Girault, — *Sensitive*, cap. Girault, *Fille de l'Onde*, cap. Ebrard.

Le 17. — *Joséphine*, cap. Gilbert, — *Eponine*, cap. Pansard, — *Blonde*, cap. Horel, — *Brise*, cap. Legallais, — *Sophie*, cap. Mimaze, — *Dorothée*, cap. Dagene, — *Etoile polaire*, cap. Noslier, — *Virginie*, cap. Bataille, — *Héros*, cap. Chérel.

Le 20. — *Créole*, cap. Durieux, — *Clémence*, cap. Gamérien,

Le 21. — *Victoria*, cap. Ménard, — *Louise*, cap. Fouché, — *Fauvette*, cap. Letournelle, — *Merle*, cap. Banneté, — *Lion*, cap. Coste, — *Deux Sœurs*, cap. Sire, — *Hopful*, cap. Noury, — *Charles*, cap. Sachet, — *Deux Joséphines*, cap. Lassamendy, — *Sainte-Anne*, cap. Lacosta, — *Dauphin*, cap. Stélits, — *Emile et Eugène*, cap. Boivin,

ALLANT AU GOLFE SAINT-LAURENT :

Goëlettes locales : — Le 18 avril. — *Magenta*, cap. L'hotellier, — *Prompt*, cap. Béchet, — *Henriette*, cap. Jolly, — *Albina*, cap. Bequet, — *Rose*, n° 1, cap. Denis, — *Saint-Gaud*, cap. L'hotellier.

ÉTAT CIVIL

du 27 avril au 3 mai 1866 inclusivement.

NAISSANCES.

Le 29 avril. — *DITURBIDE*, Auguste-Adrien.

MARIAGES.

Le 2 mai. — *BAUMANN*, François-Xavier, (gendarme) avec demoiselle *HAMEL Eulalie-Marie*.

DÉCÈS.

Le 1^{er} mai. — *GILBERT*, Stanislas, (marin) âgé de 37 ans, né à Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine).

ABATTOIR PUBLIC.

État des animaux abattus depuis le 27 avril jusqu'au 3 mai

inclusivement.

DATES.	BOEUFFS ET VACHES.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
27 avril.	“	“	“	“
28 . . .	4	“	“	“
29 . . .	“	“	“	“
30 . . .	1	3	1	1
1 ^{er} mai. .	2	“	“	“
2 . . .	1	“	“	“
3 . . .	1	“	“	“
Totaux..	9	3	1	1

EN VENTE, A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT,

DE 10 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR :

LA FEUILLE OFFICIELLE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Paraissant tous les samedis.

Prix du numéro : 50 centimes.

Les demandes d'abonnement à la feuille officielle de Saint-Pierre et Miquelon doivent être adressées à l'imprimerie.